

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019 A 9H00

Date de convocation : le 21-09-2019

Madame Solange LASSALLE procède à l'appel des élus :

	Présents	Absent(s) excusé(s)
LEBRAUD CLAUDE		X
LASSALLE SOLANGE	X	
DUCREUX XAVIER	X	
JARDIN MARYSE	X	
RESTOUEIX JEAN-CHRISTOPHE	X	
RAGOT JACQUES		X
DEZE ISABELLE		X
DEMARTY BENOÎT	X	
WALDBAUER ANNE LISE	X	
GENERAL YVAN	X	
DUCLOVEL GREGORY		X
HEARN KEVIN		X
RESTIER MARTINE		X
MAHIEU DANIEL	X	

M. LEBRAUD qui donne pouvoir à Mme LASSALLE,
M. RAGOT,
Mme DEZE,
M. DUCLOVEL qui donne pouvoir à M. DUCREUX
M. HEARN qui donne pouvoir à Mme JARDIN,
Mme RESTIER qui donne pouvoir à M. MAHIEU.

M. RESTOUEIX a été élu secrétaire.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31-08-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31-08-2019.

2) Programmation 2020 des subventions d'équipement aux communes et à leurs groupements : Programme de grosses réparations de la voirie communale 2020

Monsieur Daniel MAHIEU présente à l'assemblée un projet d'investissement de grosses réparations de la voirie communale 2020 élaboré avec l'assistance des services de l'ATEC 87 (Agence technique départementale de la Haute-Vienne).

Ce programme se décompose comme suit :

- travaux sur la voie communale de « Leroux » : coût estimé à 7 000,00 € H.T.,
- travaux sur la voie communale N°1 « Le Petit Charat » : coût estimé à 20 000,00 € H.T.,
- et travaux sur le chemin de « Labetoule » : coût estimé à 5 000,00 € H.T..

Il précise que, pour l'ensemble de ces grosses réparations, des aides du département peuvent être attribuées à la commune, dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de programmer pour l'année 2020 les travaux présentés intervenant dans le cadre des grosses réparations de la voirie communale 2020.
- **PRECISE** que, par conséquent, le coût total estimé des travaux s'élève à **32 000,00 € H.T.**.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel suivant :
 - 1- Subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux (40,00 % du coût estimatif pour les voies communales et 40,00 % pour le chemin de « La Betouille ») : **12 800,00 € dont 10 800,00 € pour les voies communales de « Leroux et N°1 « Le Petit Charat » et 2 000,00 € pour le chemin de « Labetoule ».**
 - 2- Prélèvement sur fonds propres de la commune (60,00 % du coût estimatif) : **19 200,00 €.**Total H.T. : **32 000,00 €.**
- **AUTORISE**, par conséquent, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son suppléant à solliciter le département de la Haute-Vienne susceptible d'accorder une subvention sur ce projet.

3) Programmation 2020 des subventions d'équipement aux communes et à leurs groupements : Projet d'aménagement d'un équipement multisports

Madame Solange LASSALLE présente à l'assemblée un projet d'aménagement d'un équipement multisports. Ce programme, d'un coût total estimé à 42 000,00 € H.T., comprend :

- l'installation des équipements sportifs : coût estimé à 35 000,00 € H.T.
 - et les frais liés à l'opération, notamment l'assistance à maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la procédure de mise en concurrence pour un coût estimé à 20,00 % des travaux, soit 7000,00 € H.T.
- Des aides du département et de l'Etat (D.E.T.R. ou C.N.D.S.) pourraient être attribuées à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'étudier le dossier pour solliciter une aide significative du département et de l'Etat.
- **PRECISE** que le plan de financement reste à établir.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de prendre sa décision après finalisation du plan de financement.

4) Acquisition d'une parcelle de terrain située à « Labetoule » sur la commune de BLOND

Madame Solange LASSALLE expose à l'assemblée que la production d'eau potable est assurée en régie communale.

Dans le cadre de cette activité, il convient, pour des raisons d'exploitation, d'acquérir un terrain situé à BLOND (87300), cadastré section H N°771, d'une surface de 489 m² et qui est issu de la division de la parcelle cadastrée section H2 N°370.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder à cette acquisition.
- **AUTORISE**, le Maire ou son suppléant de convenir du montant de cette acquisition avec le propriétaire pour un prix maximum de 3 000,00 €.
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget en cours.

5) Admission en créances éteintes – Budget eau 2019

Madame Solange LASSALLE expose au Conseil Municipal que certains produits, conformément à l'état de la Trésorerie en date du 3 septembre 2019, n'ont pas pu être recouvrés et demande à l'Assemblée de voter l'admission en créances éteintes la somme totale de 154,10 € sur le budget primitif eau 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de l'admission en créances éteintes de cette somme de 154,10 €, dépense qui sera imputée à l'article 6542 du budget eau, exercice 2019.

6) **Questions diverses :**

- Dossier de demande d'autorisation environnementale à l'effet d'exploiter un nouveau centre de transit, tri et regroupement de déchets sur la commune d'ORADOUR SUR GLANE :
Ce dossier a été déposé le 06-02-2019, complété les 17-04-2019 et 16-06-2019 par la société CHIMIREC DELVERT dont le siège social est situé à JAUNAY-MARIGNY (86130).
L'enquête publique se déroulera du mardi 15-10-2019 à partir de 9h00 au samedi 16-11-2019 jusqu'à 12h00 (conformément à l'arrêté de la Préfecture de la Haute-Vienne du 16-09-2019).
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) de la Haute-Vienne :
La commune fait des démarches auprès de certains propriétaires en vue d'établir des conventions de passage pour finaliser le tracé des sentiers des Mégalithes et des Ruisseaux.
- Terrain à vendre proche de la « Pierre à sacrifices ».
- Archivage au secrétariat :
Le personnel administratif a suivi une formation qui s'est déroulée à MAGNAC-LAVAL le 19-09-2019 après-midi.
- Nuisances sonores suite à la location de la salle polyvalente :
Il sera demandé au personnel administratif de sensibiliser les personnes qui louent la salle à ce sujet.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au vendredi 04-10-2019 à 18h00.

La séance est levée à 10h40

À CIEUX, le 4 octobre 2019

Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe,

Solange LASSALLE.



